

Urbanisation, modification et fragmentation de l'espace naturel, surexploitation des ressources sauvages, pollution, changement climatique... sont à l'origine d'une vague d'extinction des espèces animales et végétales dont la rapidité s'avère sans précédent. À cet égard, depuis près de 50 ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) évalue la situation des plantes et des animaux à travers le monde et publie la **Liste rouge mondiale des espèces menacées** grâce au travail des 7 500 experts de sa Commission de sauvegarde des espèces.

Déjà, près de 60 000 espèces, parmi les 1,8 millions d'espèces aujourd'hui connues, ont fait l'objet d'une analyse visant à réunir les informations les plus complètes et les plus détaillées possibles pour évaluer leur risque d'extinction, surveiller l'évolution de leur situation, hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition, sensibiliser sur l'urgence et l'importance des menaces qui pèsent sur la biodiversité, et fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques et identifier les priorités de conservation.

À l'échelle de la France, le Comité français de l'UICN et le Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ainsi que de nombreux partenaires rassemblant plus de 250 experts, se sont associés pour réaliser une Liste rouge nationale des espèces menacées en France. Lancée en 2007, la liste rouge nationale se déclinant en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules...) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie) pointe les 756 espèces menacées (en particulier en outre-mer) plaçant la France parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées. Ainsi, la France possède une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de listes rouges régionales ont vu le jour : comme à l'échelle du territoire national, celles-ci permettent de fournir des inventaires d'espèces menacées à l'échelle de la région, de sensibiliser les acteurs locaux chargés de la préservation de l'environnement et de s'entendre sur les priorités d'actions de conservation. Elles s'inscrivent dès lors dans les politiques régionales de conservation menées ces dernières décennies par ces acteurs, en fournissant un outil scientifique solide et argumenté.

En Auvergne, désirant mieux cibler, à l'avenir, les priorités d'action concernant la flore locale sur la base des connaissances actuelles, la DREAL Auvergne a confié la révision de la Liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne au Conservatoire botanique national du Massif central (CBN Massif central).

Adoptant la démarche élaborée par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, validée par le Conseil national de protection de la nature (CNP) et présentée pour avis aux différents Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN), le CBN Massif central a effectué ce fastidieux travail d'évaluation pendant deux ans (2011 et 2012). Ainsi, sur la base d'environ 2 150 000 observations floristiques disponibles (dont plus de 85 % postérieures à 1990) et d'un catalogue floristique régional argumenté indiquant notamment la rareté régionale et les critères d'indigénat, le Conservatoire botanique national du Massif central a entrepris cette cotation, entouré d'un groupe régional d'experts réunis au sein d'un Comité régional d'évaluation de la Liste rouge régionale, selon la méthode et les critères de l'UICN. Ces experts ont examiné, pour chaque plante, différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, sa répartition géographique, sa régression, son degré de fragmentation, les menaces qui pèsent sur elles...

**Ainsi, sur les 1 972 plantes indigènes recensées en Auvergne, 21 % (soit 419 taxons\*) se montrent menacées à différents degrés. Cette proportion s'élargit à 28 % (soit 552 taxons) si on ajoute les taxons quasi menacés.** Parmi ces espèces menacées, on retiendra la Marsilée à quatre feuilles en danger critique d'extinction en raison de l'eutrophisation des eaux et de la concurrence d'espèces exotiques envahissantes ou encore le Glaieul imbriqué dont la population est réduite à moins de vingt individus connus à ce jour. D'autres comme la Malaxide des marais ont totalement disparu d'Auvergne, reflétant l'évolution des zones humides qui concentrent, avec les milieux agro-pastoraux, l'essentiel des enjeux de préservation de la flore régionale...

**Si 86 % des taxons actuellement protégés sont bel et bien menacés (CR, EN, VU), quasi menacés (NT) ou disparus (RE), on peut s'inquiéter du sort de plus de 413 taxons menacés ou quasi menacés pointés par la Liste rouge régionale qui ne sont pas encore protégés réglementairement à ce jour, dont 80 sont en danger critique d'extinction régionale !**

Ainsi, cette Liste rouge régionale, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique régionale de conservation menée par les acteurs locaux, constitue à ce jour un inventaire complet du risque d'extinction des espèces en Auvergne et des menaces auxquelles elles sont confrontées. Elle permet d'identifier les espèces ayant le besoin le plus urgent de mesures de conservation et fournit une base scientifique cohérente pour guider les politiques publiques à venir portant sur les espèces (réglementations, plans nationaux et régionaux d'action, conventions internationales...).

\***Taxon** : on entend ici par taxon une entité correspondant à une espèce, une sous-espèce, une variété, une forme...